

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : AFR 54/033/2007 (Public)

Bulletin n° : 113

ÉFAI

19 juin 2007

Soudan. L'accord sur le déploiement constitue une avancée positive, mais beaucoup reste à faire

L'accord donné par le Soudan au déploiement d'une force hybride Union africaine - Nations unies (UA-ONU) constitue un pas dans la bonne direction, mais il faut faire beaucoup plus pour protéger les civils contre les violations du droit international humanitaire et relatif aux droits humains commises par les belligérants au Darfour.

Tout en considérant qu'il s'agit d'une avancée, Amnesty International pense qu'un accord sur le papier ne protégera pas suffisamment la population au Darfour. Toutes les parties au conflit doivent mettre immédiatement fin aux attaques contre les civils, et en particulier à l'utilisation du viol, de la torture, du pillage et des déplacements massifs de population comme armes de guerre.

Amnesty International appelle le gouvernement du Soudan à prendre des mesures pour protéger tous les civils touchés par le conflit, y compris en désarmant la milice janjawid.

Maintenant qu'il a donné son accord pour une force de paix hybride UA-ONU, Amnesty International demande spécifiquement au gouvernement du Soudan de faciliter le déploiement rapide de cette force au Darfour.

L'organisation demande également aux Nations unies, à l'Union africaine et au gouvernement du Soudan d'adopter un calendrier précis pour le déploiement de la force hybride de maintien de la paix.

Amnesty International exhorte le Conseil de sécurité des Nations unies et le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine à adopter le plus tôt possible les résolutions qui donneront à la force hybride un mandat solide et des ressources suffisantes pour protéger les civils. En particulier, ces résolutions devraient doter la force hybride :

- de la capacité de recourir à tous les moyens nécessaires, dans le respect total du droit international humanitaire et relatif aux droits humains, pour protéger efficacement et de manière préventive les civils en danger ;
- d'une composante droits humains solide disposant d'un mandat et de ressources lui permettant de surveiller toutes les atteintes aux droits humains, y compris les viols et les autres formes de violence sexuelle, d'enquêter à leur sujet et d'en rendre compte publiquement ;
- d'un mandat de coopération avec la Cour pénale internationale (CPI), notamment pour l'arrestation et le transfert des suspects soudanais à l'encontre desquels la CPI a émis des mandats d'arrêt ;
- du mandat et des ressources nécessaires pour superviser le désarmement et la démobilisation des milices janjawids, soutenues par le gouvernement, et des groupes d'opposition armés ;
- du mandat et des ressources nécessaires pour mettre en place des mesures strictes et efficaces pour dissuader et empêcher les Janjawids et les groupes d'opposition armée de faire des incursions au Tchad.

Complément d'information

Plus de 200 000 personnes sont mortes depuis le début du conflit au Darfour il y a quatre ans, et plus de 2 millions ont été déplacées de chez elles. Les milices janjawids, soutenues par le gouvernement

du Soudan, et les forces armées soudanaises, ont continué en 2007 d'utiliser le meurtre, le viol, le pillage et les déplacements massifs de populations comme armes de guerre. Des groupes d'opposition armés se sont eux aussi rendus coupables d'atteintes graves au droit international humanitaire et relatif aux droits humains.

Le 30 novembre 2006, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, soutenu par les Nations unies, a approuvé un plan en trois phases devant inclure la mise en place d'une opération hybride UA-ONU. Alors qu'il en avait accepté le principe et jusqu'à ce que, selon certaines informations, il donne finalement son accord au déploiement d'une telle force, le gouvernement du Soudan a tout fait pour empêcher la mise en œuvre de cette force hybride UA-ONU.

*Amnesty International, International Secretariat, 1 Easton Street, Londres
WC1X 0DW, Royaume-Uni*